



Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022
Date d'émission: 2025-06-30 Date de révision: 2025-06-30 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®
Code du produit	: Pas disponible

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange	: Adhésifs
-------------------------------------	------------

1.4. Données relatives au fournisseur

Fabricant

Palmer Products Corporation
146 St. Matthews Avenue
Louisville, KY, 40207 - USA
T 502.893.3668 Toll-Free: 800.431.6151
palmer@mirro-mastic.com

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence	: Numéro d'urgence (CHEMTRAC): 1-800-424-9300 (24 Heures), Numéro d'urgence de Transport CHEMTRAC): 1-800-424-9300 (24 Heures)
------------------	---

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Liquides inflammables, Catégorie 2
Corrosion cutanée/Irritation cutanée, Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Narcose
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition répétée, Catégorie 1
Danger par aspiration, Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS)



Mention d'avertissement (GHS)

: Danger

Mentions de danger (GHS)

: Liquide et vapeurs très inflammables

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Provoque une irritation cutanée

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Conseils de prudence (GHS)

- : Se procurer les instructions avant utilisation.
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
- Utiliser du matériel antidéflagrant.
- Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
- Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Porter des gants de protection, vêtements de protection, protection des yeux et du visage.
- En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
- NE PAS faire vomir.
- En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
- En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Garder sous clef.
- Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%Poids
n-Hexane	n-Hexane Hexane	n° CAS: 110-54-3	10 – 25
Toluène	toluene Benzene, methyl- / Methylbenzene / Phenylmethane / TOLUENE	n° CAS: 108-88-3	2,5 – 10
Acétone	Acétone Diméthylcétone / propan-2-one	n° CAS: 67-64-1	≤2,5

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%Poids
Silices cristallines (quartz)	Silices cristallines (quartz) Sable quartzeux	n° CAS: 14808-60-7	≤1

Remarques

: Les concentrations listées représentent des intervalles réels qui sont le résultat de la variation de chaque lot.

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

- Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Lavez les vêtements avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
- Symptômes chroniques : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. De la poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. En cas de feu important : Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

- | | |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. |
| Protection en cas d'incendie | : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Refroidir les contenants exposés à l'incendie avec de l'eau pulvérisée. |

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- | | |
|-------------------|---|
| Mesures générales | : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. |
|-------------------|---|

Pour les non-sauveteurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les sauveteurs

- | | |
|---|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. |
|---|---|

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- | | |
|-----------------------|---|
| Pour la rétention | : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ecartez toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. |
| Procédés de nettoyage | : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air, et elles peuvent voyager le long du sol jusqu'à une source d'ignition distante et s'enflammer. |

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- | | |
|---|--|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| Mesures d'hygiène | : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation. |
| Dangers supplémentaires lors du traitement | : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. |

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

- | | |
|--------------------|--|
| Mesures techniques | : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser un appareillage antidiéflagrant. |
|--------------------|--|

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Garder sous clef.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

n-Hexane (110-54-3)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	n-Hexane
ACGIH® TLV® TWA	50 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: CNS impair; peripheral neuropathy; eye irr. Notations: Skin; BEI
ACGIH catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
Référence réglementaire	ACGIH 2024

USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition

Nom local	n-Hexane
BEI (BLV)	0,5 mg/l Parameter: 2,5-Hexanedione without hydrolysis - Medium: urine - Sampling time: end of shift
Référence réglementaire	ACGIH 2024

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	n-Hexane
OSHA PEL TWA	1800 mg/m ³
	500 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

IDLH	1100 ppm (10% LEL)
------	--------------------

USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

NIOSH REL (TWA)	180 mg/m ³
	50 ppm

Toluène (108-88-3)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Toluene
ACGIH® TLV® TWA	20 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: CNS, visual & hearing impair; female repro system eff; pregnancy loss. Notations: OTO; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2024

USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition

Nom local	Toluene
-----------	---------

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Toluène (108-88-3)	
BEI (BLV)	0,02 mg/l Parameter: Toluene - Medium: blood - Sampling time: prior to last shift of workweek 0,03 mg/l Parameter: Toluene - Medium: urine - Sampling time: end of shift 0,3 mg/g créatinine Parameter: o-Cresol with hydrolysis - Medium: urine - Sampling time: end of shift (background)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Toluene
OSHA PEL TWA	200 ppm
OSHA PEL (Ceiling)	300 ppm
Le pic maximum acceptable a dépassé la valeur plafond acceptable pendant toute la durée d'une équipe de travail de 8h	500 ppm Peak (10 minutes)
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-2
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	500 ppm
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	375 mg/m ³ 100 ppm
NIOSH REL (STEL)	560 mg/m ³ 150 ppm
Acétone (67-64-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH® TLV® TWA	250 ppm
ACGIH® TLV® STEL	500 ppm
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	25 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	2400 mg/m ³ 1000 ppm
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	2500 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	590 mg/m ³ 250 ppm
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH® TLV® TWA	0,025 mg/m ³ (respirable particulate matter)

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
ACGIH catégorie chimique	Suspected Human Carcinogen
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Quartz (Total Dust) (Silica: Crystalline)
OSHA PEL TWA	50 µg/m³ (Respirable crystalline silica)
Remarque (OSHA)	Table Z-3. For OSHA PEL (TWA) use formula: (30 mg/m³ / (%SiO₂+2)) for mg/m³. CAS No. source: eCFR Table Z-1.
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-3 Mineral Dusts
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	50 mg/m³ (respirable dust)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	0,05 mg/m³ (respirable dust)

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur. Voici des exemples de matières recommandées pour les gants: Caoutchouc nitrile (NBR)

Protection oculaire:

Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

- État physique : Liquide
Couleur : Noire
Odeur : Caractéristique
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 69 °C (156.2 °F)
Point d'éclair	: -26 °C (-14.8 °F)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Pression de la vapeur	: 160 hPa (120 mm Hg)
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,09 g/cm³ (9.09605 lb/gal)
Solubilité	: Non miscible ou difficile à mélanger.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Le produit ne s'enflamme pas de lui-même
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

n-Hexane

Point d'ébullition	68,73 °C Atm. press.: 101,3 kPa
Point d'éclair	-22 °C Atm. press.: 101,3 kPa
Température d'auto-inflammation	225 °C
Pression de la vapeur	124 mm Hg (@ 20 °C)

Toluène

Point d'ébullition	110,6 °C Atm. press.: 1013 hPa Décomposition: 'non'
Point d'éclair	4,4 °C Atm. press.: 1013 hPa
Température d'auto-inflammation	480 °C
Pression de la vapeur	29,3 hPa Temp.: 20 °C

Acétone

Point d'ébullition	56,05 °C
Point d'éclair	-17 °C
Température d'auto-inflammation	465 °C
Pression de la vapeur	233 hPa (@ 20 °C)

Silices cristallines (quartz)

Point d'ébullition	2230 °C
--------------------	---------

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pourcentage de solides	: 36,5 %
Limites d'inflammabilité	: 1.2 - 7.4 vol %

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Stable dans les conditions normales.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Sources d'inflammation. Étincelles. Surchauffe. Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

n-Hexane (110-54-3)

DL50 orale rat	25 g/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée lapin	3000 mg/kg (Source: NLM_CIP)
CL50 inhalation rat	48000 ppm/4h

Toluène (108-88-3)

DL50 orale rat	5580 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral)), 95% CL: 5300 - 5910
DL50 orale	5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	12000 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
CL50 inhalation rat	12,5 mg/l/4h

Acétone (67-64-1)

DL50 orale rat	5800 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
DL50 cutanée lapin	> 15700 mg/kg (Source: OECD_SIDS)
CL50 inhalation rat	50100 mg/m³ (Exposure time: 8 h Source: OECD_SIDS)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. La silice cristallisée inhalable, sous forme de quartz ou de cristobalite, provenant de sources professionnelles, figure sur la liste des agents cancérogènes pour les poumons du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du National Toxicology Program (NTP). Une exposition prolongée à la silice cristallisée inhalable peut entraîner la silicose, une maladie des poumons, pouvant entraîner l'invalidité. Bien qu'une susceptibilité personnelle à une exposition donnée à la poussière de silice puisse influer sur l'incidence de contracter la silicose et sur la gravité de la maladie, des risques sont clairement associés à la quantité de poussière à laquelle l'on est exposé ainsi que la durée (généralement calculée en années) de l'exposition.

Toluène (108-88-3)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Substance reconnue cancérogène pour l'être humain
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Acétone (67-64-1)	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	11298 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Remarks on results: other:Generation not specified (migrated information)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

n-Hexane (110-54-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toluène (108-88-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Acétone (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

n-Hexane (110-54-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toluène (108-88-3)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Toluène (108-88-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	625 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	2,355 mg/l air Animal: rat, Guideline: EU Method B.29 (Sub-Chronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
n-Hexane (110-54-3)	
Viscosité, cinématique	0,446 mm²/s
Toluène (108-88-3)	
Viscosité, cinématique	0,643 mm²/s
Acétone (67-64-1)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

n-Hexane (110-54-3)	
CL50 - Poisson [1]	2,1 – 2,98 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: EPA)
Toluène (108-88-3)	
CL50 - Poisson [1]	5,5 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus kisutch
CE50 - Crustacés [1]	5,46 – 9,83 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Toluène (108-88-3)	
CL50 - Poisson [2]	12,6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [2]	11,5 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	12,5 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])
CE50 96h - Algues [1]	> 433 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
LOEC (chronique)	2,76 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC (chronique)	0,74 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC chronique poisson	1,39 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus kisutch Duration: '40 d'
NOEC chronique crustacé	0,74 mg/l

Acétone (67-64-1)	
CL50 - Poisson [1]	4,74 – 6,33 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	10294 – 17704 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CL50 - Poisson [2]	6210 – 8120 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [2]	12600 – 12700 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
n-Hexane (110-54-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Toluène (108-88-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Acétone (67-64-1)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
n-Hexane (110-54-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	4 (at 20 °C (at pH 7))
Toluène (108-88-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,73 (at 20 °C (at pH 7))

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Acétone (67-64-1)	
FBC - Poissons [1]	(0.69 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluorés	: Non
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT)	: UN1133
N° ONU (TDG)	: UN1133

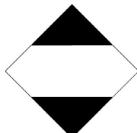
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Adhesives (Limited quantity)
Désignation officielle pour le transport (TMD)	: ADHÉSIFS (QUANTITÉ LIMITÉE)

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

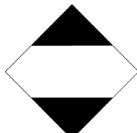
DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	: LTD QTY
Étiquettes de danger (DOT)	: LTD QTY



TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: Quantité limitée
Etiquettes de danger (TMD)	: Quantité limitée



Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT)	: Quantité limitée
Groupe d'emballage (TDG)	: Quantité limitée

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
---------------------	---

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport	: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
--	--

DOT

N° ONU (DOT)

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)

: UN1133

: 149 - When transported as a limited quantity or a consumer commodity, the maximum net capacity specified in 173.150(b)(2) of this subchapter for inner packagings may be increased to 5 L (1.3 gallons).

B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks.

IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized.

T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)

TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a(t_r - t_f))$ Where: t_r is the maximum mean bulk temperature during transport, and t_f is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.

TP8 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150 kPa) may be used when the flash point of the hazardous material transported is greater than 0 C (32 F).

: 150

: 173

: 242

: 5 L

: 60 L

: B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.

Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)

Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)

Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)

Quantités maximales DOT - Aéronef de

passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)

Quantités maximales DOT - Aéronef cargo

seulement (49 CFR 175.75)

DOT Emplacement d'arrimage

: UN1133

: 5 L

TMD

N° ONU (TDG)

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité

limitée

Quantités exemptées (TDG)

Indice véhicule routier de passagers ou indice

véhicule ferroviaire de passagers

Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)

: E2

: 5 L

: 128

Palmer QwikSet™ Mirro-Mastic®

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Règlements internationaux

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Règlement national

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Silice cristalline alvéolaire, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, et n-Hexane, reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision : 2025-06-30

Date d'émission : 2025-06-30

Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



SDS HazCom 2024 - WHMIS 2022 (Nexreg) 2025

Avis de non-responsabilité : Les énoncés, les renseignements techniques et les recommandations contenus aux présentes sont considérés comme étant fiables, mais sont fournis sans aucune garantie relativement à l'exactitude des données ou aux résultats qui peuvent être obtenus en utilisant le produit. Les renseignements contenus aux présentes concernent ce produit précis et sont fournis uniquement à titre informatif et à des fins d'examen. Palmer Products Corporation n'assume aucune responsabilité à l'égard de votre usage des renseignements ou votre recours à ceux-ci. Il est possible qu'ils ne s'appliquent plus au produit si vous l'utilisez en combinaison avec un autre produit. L'utilisateur est responsable de s'assurer de la convenance et de l'intégrité des renseignements en ce qui concerne l'usage personnel qu'il compte faire du produit. Palmer Products Corporation n'offre aucune garantie expresse ou implicite à l'égard de ce produit ni aucune autre sorte de garantie, et décline par la présente toute garantie possible, y compris, sans limitation aucune, tout garantie relative à la qualité marchande ou l'adaptation à un usage particulier. L'utilisateur est responsable de se conformer à toutes les lois, toutes les ordonnances et tous les règlements fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux applicables.